

Conseil d'administration Séance du 05 avril 2024

Délibération n°7-2024 Élection de la Présidence et de la Vice-Présidence

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Le Conseil d'administration,

- Procède à l'élection du.de la Président.e et du.de la Vice-Président.e du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg.
- Précise que le.la Président.e et le.la Vice-Président.e du Conseil d'administration sont élu.e.s à la majorité des deux tiers pour une durée de trois ans, conformément à l'article 6 des statuts de l'EPCC approuvés par l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018.

Les votes sont réalisés à main levée avec l'accord des administrateur·rices.

1/ Est candidat à la présidence : M. Marc POTTIER

NOMBRE DE VOTANTS : 18
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 18
MAJORITE ABSOLUE : 12

A OBTENU : 18 voix

M. Marc POTTIER est donc déclaré élu Président du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg à l'unanimité des suffrages exprimés.

2/ Est candidate à la vice-présidence : Mme Catherine GENTILE

NOMBRE DE VOTANTS : 18

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 18

MAJORITE ABSOLUE : 12

A OBTENU : 18 voix

Mme Catherine GENTILE est donc déclarée élue Vice-présidente du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,



Marc Pottier